

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la rivière Vendée

28 janvier 2004 – 9h30 – Maison de Pays - Fontenay le Comte

COMPTE-RENDU

CONTACT : Cellule animation SAGE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Hôtel du Département - Rue de l'Abreuvoir - 79021 NIORT Cedex
tel : 05 49 06 79 79 (poste 71 48)
fax : 05 49 06 77 71
e-mail : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

Rédaction : Olivier Caillé

Relecture : Jean-Claude Remaud

Réunion du bureau de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée du 28 janvier 2004

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Monsieur François BON, Conseiller Général de la Vendée (suppléant de Monsieur Simon GERZEAU)
- Madame Christiane CHARDON, Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines
- Monsieur Jean-Claude REMAUD, Maire de Fontenay-le-Comte, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Monsieur Bernard TARNIER, Adjoint au Maire de Marillet

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Monsieur Serge GELOT, Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur Charles MALLARD, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Monsieur Paul FERRAND, représentant le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire
- Monsieur Jean-Pierre MAINGUET, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Autres participants à la réunion

- Monsieur Olivier CAILLÉ, animateur du SAGE du bassin de la Vendée
- Mademoiselle Magali CRESTÉ, chargée de mission pour l'étude « pollution bactériologique », au sein de l'IIBSN
- Madame Marie TROCMÉ, directrice de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Monsieur Louis FAVREAU, Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Mervent
- Monsieur Simon GERZEAU, Conseiller Général de la Vendée, Maire de Longèves
- Monsieur Michel PISTON D'EAUBONNE, Vice-Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise, Maire de Bouillé Courdault
- Monsieur Marcel TALBOT, Maire-Adjoint du Busseau

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Monsieur Henri CHAUVIN, représentant de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant de Monsieur Gilbert BRIN)
- Monsieur Gilbert BRIN, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture de la Vendée

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Monsieur le chef de la Mission Eau des Deux-Sèvres (Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres),
- Monsieur Patrick PETITEAU, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée

Autres participants excusés

- Monsieur Christian COZILIS, directeur de CE3E, bureau d'études
- Monsieur Olivier FAVRE, service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte

DIFFUSION

Le présent compte-rendu est transmis à l'ensemble des membres de la CLE du SAGE Vendée : membres du bureau ou non, titulaires et suppléants.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- I- Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 07/10/2003**

- II- Restitution des résultats de l'étude de hiérarchisation des risques potentiels de pollution bactériologique en baie de l'Aiguillon (analyse de la contribution du bassin versant amont de la Vendée et propositions d'améliorations et d'actions)**

- III- Questions diverses**

PREAMBULE

Monsieur Jean-Claude REMAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les membres du bureau de la CLE et précise que deux points sont à l'ordre du jour. Ils sont détaillés ci-dessous.

I- Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 07/10/2003

La dernière réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée s'est tenue le 7 octobre 2003. Le compte-rendu avait été diffusé à l'ensemble des membres de la CLE du SAGE Vendée : membres du bureau ou non, titulaires et suppléants.

Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la délibération du bureau de la CLE qui adopte ce document à l'unanimité.

II- Restitution des résultats de l'étude de hiérarchisation des risques potentiels de pollution bactériologique en baie de l'Aiguillon (analyse de la contribution du bassin versant amont de la Vendée et propositions d'améliorations et d'actions)

Le Président donne lecture du rapport n°II du dossier de séance :

«

Cette étude est menée en régie à l'IIBSN depuis le mois d'août 2003. Une chargée de mission, Mademoiselle Magali CRESTÉ, a été recrutée à cet effet. Elle a présenté le principe et les objectifs de l'étude lors de la réunion du bureau de la CLE du 7 octobre 2003. Une note a été distribuée à cet effet. Il s'agit maintenant de restituer les résultats obtenus, dans un premier temps, au bureau puis, ultérieurement à la CLE. Ils seront également présentés au groupe de travail du SAGE (réunion fixée au 20 février 2004, à 18h00 à la Châtaigneraie).

Les travaux sont basés sur l'analyse multicritères de données. L'ensemble des organismes producteurs et fournisseurs de données a été associé ; de nombreux allers-retours ont eu lieu. Un comité de lecture¹ rassemblant ces partenaires a été constitué. Chacun d'eux a été réceptionnaire d'un rapport provisoire (format CD-ROM) début décembre 2003 et invité à faire ses commentaires. Le comité s'est réuni le 14 janvier 2004 pour prendre connaissance des modifications apportées et mettre en forme le rapport final.

»

Mademoiselle Magali CRESTÉ, chargée de mission de l'IIBSN, présente en séance la méthodologie utilisée et les résultats obtenus.

L'exposé appelle les remarques suivantes :

M. REMAUD signale que le Vendéopôle qui pourra recevoir des industries agroalimentaires génératrices de rejets à forte teneur en bactériologie comporte un cahier des charges qu'il sera intéressant de consulter.

Monsieur Paul FERRAND, de la DIREN Pays de la Loire, précise que des efforts importants sont actuellement en cours pour la mise en place, sur le département de la Vendée, d'un schéma d'élimination des matières de vidange des dispositifs d'assainissement autonome. Il insiste sur la nécessaire traçabilité de ces matières. En matière de gestion de l'assainissement autonome, il cite l'exemple pilote de la commune de Saint Martin de Fraigneau.

Monsieur Jean-Pierre MAINGUET, représentant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, souligne l'avance du SAGE Vendée sur les deux autres SAGE (Lay et Sèvre Niortaise) au niveau du volet spécifique « bactériologie » : en effet, le travail réalisé est allé plus loin en proposant des améliorations et actions

¹ Agence de l'Eau, IFREMER, DIREN PDLL, DDSV 79 et 85, DDAF 79 et 85, DDASS 79 et 85, Conseils Généraux 79 et 85, Communautés de Communes Pays de Fontenay, Vendée Sèvre Autise et Pays de la Châtaigneraie, Chambres d'Agriculture 79 et 85

concrètes. Il faudra cependant veiller à confronter les actions qui seront mises en œuvre avec d'autres programmes visant d'autres paramètres qualitatifs. Par exemple, les objectifs en matière de réduction des pollutions peuvent être contradictoires entre une station d'épuration à boues activées qui abat assez bien la teneur en phosphore et azote et un lagunage qui abat mieux la bactériologie. D'autre part, le PMPOA² n°II, qui vise l'objectif 2005 pour la mise aux normes des bâtiments d'élevages, ne concernera pas, à terme, tous les élevages.

Monsieur Serge GELOT, représentant la Chambre d'Agriculture de Vendée, signale que les analyses disponibles aujourd'hui font état d'un taux de 15 à 20 % d'éleveurs dont les bâtiments ne seront pas mis aux normes avec le PMPOA. Il insiste également sur les préconisations relatives à la valorisation agricole des boues des stations d'épuration communales.

M. REMAUD précise que le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Fontenay le Comte dispose d'un suivi efficace, et que les autres municipalités responsables d'une station d'épuration à boues activées devront faire des efforts pour suivre les boues qu'elles produisent.

M. FERRAND souligne un point qu'il juge primordial dans l'étude sur le pollution bactériologique de la Baie de l'Aiguillon : l'allongement du temps de transfert vers la Baie (limitation du ruissellement) par des mesures spécifiques dont les bases sont listées dans le rapport d'étude (restauration des cours d'eau, bandes enherbées en bordure, haies, couverture des sols en hiver, pratiques agronomiques, etc).

Monsieur Charles MALLARD, représentant l'AVQV, demande si la pollution bactériologique est suivie dans les cours d'eau.

Mademoiselle CRESTÉ précise que depuis septembre 2003, un laboratoire a été mandaté par l'Agence de l'Eau, pour réaliser 2 mesures par mois pendant deux ans, sur 11 points répartis sur les 3 SAGE. Aucun résultat n'a été communiqué pour le moment.

M. FERRAND insiste sur le fait que le volet bactériologie des SAGE devra s'articuler avec les volets phosphore, azote et produits phytosanitaires déjà engagés sur le territoire afin d'optimiser la restauration de la qualité globale des eaux des bassins.

M. GELOT signale au sujet des transferts, qu'il faudra hiérarchiser et mettre les actions en accord avec la dynamique de territoire (prise en compte de la réforme de la PAC³ notamment).

Mademoiselle CRESTÉ précise que les actions proposées dans la présente étude sont des pistes qui seront précisées en dernière phase du SAGE, lors de l'écriture proprement dite du Schéma.

M. REMAUD reprend la lecture du rapport n°II du dossier de séance et propose au Bureau de la CLE des modalités de diffusion pour l'ensemble des documents relatifs à cette étude. Ces dernières sont résumées dans le tableau suivant :

Documents	Diffusion au bureau de la CLE (Réunion du 28/01/04)	Diffusion au groupe de travail (incluant tous membres de la CLE)	Membres du comité de lecture
Synthèse et atlas cartographique associé	Distribué en séance	Envoi à l'avance avec le document de travail pour la réunion du 20/02/04 (la Châtaigneraie)	Ensemble des documents fournis au format numérique (CDROM) pour faciliter la reprographie
Rapport principal et annexes associés	consultable en fin de séance et transmis sur demande	consultable en fin de réunion et transmis sur demande	
Dossier complet consultable à Niort (IIBSN), à Fontenay (Communauté de Communes) et à la Châtaigneraie (Communauté de Communes)			

Le Bureau de la CLE se prononce favorablement pour ces modalités de diffusion. Le dossier complet sera ainsi consultable en trois lieux : la Châtaigneraie, Fontenay et Niort. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la cellule SAGE de l'IIBSN.

² PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

³ PAC : Politique Agricole Commune

III- Questions diverses

- **CRE et SAGE**

M. MALLARD demande où en sont les démarches pour le Contrat Restauration Entretien (CRE) de cours d'Eau et le lien entre cet outil et le SAGE.

Madame Marie TROCMÉ, Directrice de l'IIBSN, indique à ce sujet qu'on se trouve dans une période charnière, puisque les calendriers des différentes démarches se chevauchent.

M. FERRAND ajoute que l'Agence de l'Eau et la DIREN assistent et financent les collectivités pour la mise en place de CRE et précise que SAGE et CRE convergent vers des objectifs communs.

M. REMAUD met l'accent sur les financements importants que nécessite ce type d'actions.

Madame Christiane CHARDON, Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines, souligne que le CRE est un outil qui permet de mobiliser collectivités et riverains autour d'un projet commun.

M. MAINGUET insiste sur le fait que SAGE et CRE sont deux approches complémentaires, il cite l'exemplarité du cas de la Sèvre Nantaise.

- **Carrière de la Joletière - Mervent**

Madame CHARDON regrette l'absence de Monsieur FAVREAU, Maire de Mervent et Vice-Président de la CLE qui aurait pu répondre à certaines interrogations concernant l'enfouissement de pneus dans une excavation de la carrière de la Joletière, sur la commune de Mervent. Le dossier n'a pas été porté à l'ordre du jour de la Commission Carrières du 11 décembre dernier. Elle ajoute que, la carrière se trouvant dans le périmètre de protection rapproché⁴ de la retenue de Mervent (constituant une réserve d'eau destinée à la consommation humaine), la Commission Locale de l'Eau est concernée par ce dossier. A ce titre, elle souhaite que, dans un premier temps, cet élément fasse l'objet d'un additif à l'état des lieux du SAGE Vendée, dans la mesure où la qualité de la ressource en eau est en jeu.

Le Bureau de la CLE acquiesce sur le principe d'une prise en compte de ce point dans le SAGE, qui pourra, par exemple, émettre des orientations relatives au stockage de déchets dans l'emprise des périmètres de protection des captages et retenues d'eau. Le SAGE, une fois approuvé, sera opposable aux décisions publiques.

A ce sujet, M. REMAUD signale qu'il a rencontré, le 22 décembre dernier, l'association « *Pas de pneus dans mon eau* » suite à quoi, il a écrit au Préfet de la Vendée pour soutenir l'action entreprise par cette association et demander, compte tenu des enjeux, notamment d'alimentation en eau potable, l'arrêt de l'enfouissement et l'évacuation des matériaux. Il semblerait que le Préfet se soit donné un délai de quelques mois pour prendre une décision sur ce dossier. Ce délai qui devrait s'achever en avril est nécessaire à l'exploitant actuel du site, la société *Kleber Moreau SA*, pour compléter son dossier notamment par une étude démontrant l'absence d'impact du projet au regard de la ressource en eau.

Monsieur François BON, Conseiller Général de la Vendée, soutien le point de vue de M. REMAUD et se prononce en faveur de l'évacuation des matériaux, en déclarant qu'on ne peut se permettre un tel « abcès » sur un site où se côtoient déjà des enjeux environnementaux et touristiques remarquables.

M. REMAUD propose aux participants de transmettre au Préfet un courrier relatant les principaux éléments relatifs à la carrière de la Joletière qui viennent d'être abordés. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

- **Annnonce particulière**

M. FERRAND, de la DIREN Pays de la Loire annonce qu'il va prochainement quitter son poste à la DIREN pour rejoindre la DDAF de Loire Atlantique où il sera chargé de la direction de la MISE (Mission Inter Services de l'Eau / Police de l'Eau). Son départ est prévu pour le 1^{er} mars. A ce titre, il ne participera plus à la CLE du SAGE Vendée.

⁴ 300 mètres autour du niveau légal des retenues

M. REMAUD exprime son regret de voir ce fonctionnaire de grande qualité quitter la CLE Vendée et le remercie pour toutes les remarques pertinentes et les conseils francs et judicieux qu'il a promulgué lors des nombreux débats et études auxquels il a participé. Un climat de confiance s'était instauré.

M. FERRAND remercie le Président de la CLE et espère que les restrictions budgétaires actuelles dont souffre la DIREN permettront de maintenir une présence de ses services au sein des CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du bureau de la CLE, l'IIBSN, sa Directrice ainsi que l'équipe, il souhaite ses vœux à l'ensemble des participants pour ce début d'année et réaffirme sa volonté d'aboutir à un SAGE fonctionnel en 2005. Il lève la séance à 11h45.

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude REMAUD